

L'Echo des Lanches



DOSSIER
Les Compagnons
du Tour de France



SOMMAIRE



Bulletin réalisé par :
LA COMMISSION
INFORMATION
COMMUNICATION
Monique PIMONOW, Maire
Christophe PIGNARRE,
responsable de la commission.

Isabelle LAGIER-SPELTA,
Pierre LAGUILLAUMY,
Anita LEGER,
Christelle SERRATRICE,
Conseillers Municipaux.
Laurence NANCHE,
Nathalie PEILLAT
(Secrétariat).

Relecture :
Martine SZAFRAN

Création :
Altitude Communication
74600 Seynod

Impression :
Ancey Impression
74600 Seynod
**Imprimé sur
papier recyclé**



Photos :
La Commission /
Remerciements à
Maryse et Daniel JUGET.

P.9 à 11
DOSSIER

Les
Compagnons
du Tour de
France

• VIE COMMUNALE

- Horaires année scolaire 2017/2018 P.4
- Personnel communal..... P.4
- Octobre Rose P.5
- Illuminations P.5
- MONTAGNY (69) dans notre village..... P.6

• TRAVAUX DANS LA COMMUNE

- Vidéo protection..... P.7
- Bilan du chauffage de l'école P.7
- Travaux école..... P.7
- Aménagement sécurisé du carrefour d'Avulliens P.8

• DOSSIER :

**LE CENTRE DE FORMATION DES COMPAGNONS
DU TOUR DE FRANCE DE ANNECY SEYNOD ... P.9-11**

• ETAT CIVIL

- Naissances / Mariages / Décès..... P.12
- Nouveau à Montagny-les-Lanches P.12
- PACS P.13
- Ma demande de carte d'identité se simplifie..... P.14

• **DÉMARCHES** à portée de clic P.15

• GRAND ANNECY

- Crit 'AIR..... P.16
- Point tri Grand Ancey P.17

• VIE DE L'ECOLE

- Nouvelle rentrée scolaire 2017 P.18
- La ferme mobile P.18
- Spectacle de Noël : Le Noël enchanté du Yétou..... P.18

• ASSOCIATIONS

- L' A.C.L.M..... P.19
- Le Préau P.20

• INFOS PRATIQUES

- Accueil secrétariat de mairie..... P.21
- Nouveaux habitants..... P.21
- Lutte contre le bruit P.21
- Grand Ancey P.21

• DIVERS

- Don du sang – réserves faibles P.22
- Opération nez rouge..... P.22
- Recette de Noël..... P.22
- Revue de Presse..... P.23



*Le temps passe sans début ni fin.
Des années sont bonnes, d'autres moins.
Mais c'est à nous tous d'écrire l'histoire
Que nos enfants écouteront tous les soirs
En s'endormant confiants car elle finira bien
Pourvu que chacun veille aux grains.
Nos pensées sont pour ceux qui nous ont quittés.
Nos vœux sont pour ceux qui viennent d'arriver.*

L'année 2017 a été la concrétisation de nos projets :

- L'extension de l'école offre depuis le rentrée de septembre des conditions de travail excellentes pour les enseignants , les enfants et le personnel périscolaire.
- La sécurisation du carrefour d'Avulliens a permis d'installer un abri bus (aux normes pour les personnes à mobilité réduite) réalisé par les élèves de l'Association des Compagnons du Tour de France. Les conteneurs de sélection de tri sont enterrés pour un espace que chacun se doit de laisser propre et d'accès facilité par la création de places de parking.

Les dotations de l'Etat ne devraient pas baisser et la suppression de la taxe

d'habitation sera compensée jusqu'à la fin du mandat. Cela nous permettra de réaliser d'autres investissements pour notre commune rurale tout en préservant notre qualité de vie.

Début 2018, nous ferons une réunion publique pour vous proposer de nouveaux projets pour la deuxième partie du mandat.

L'équipe municipale et moi-même vous souhaitons d'excellentes fêtes de Noël et de fin d'année et vous présentons nos vœux les meilleurs pour cette nouvelle année.

Que 2018 soit une année prospère et heureuse pour tous les montagnolans et les montagnolans.

Monique PIMONOW

Horaires année scolaire 2017/2018

Le ministre de l'Éducation Nationale, Monsieur Jean-Michel BLANQUER, a publié un décret (27 juin 2017) permettant aux communes de moduler l'organisation des rythmes scolaires et revenir à la semaine de quatre jours d'enseignement scolaire en maternelle et en élémentaire.

La commune de Montagny-les-Lanches après avoir consulté les parents d'élèves, les enseignants et après avoir tenu un conseil d'école extraordinaire (lundi 3 juillet), a demandé une dérogation auprès du Directeur Académique des Services de l'Éducation

Nationale (DASEN) pour revenir à la semaine de quatre jours d'enseignement.

Cette dérogation acceptée, les horaires scolaires 2017/2018 sont :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 - 11h30 et 13h30-16h30.

A la demande de nombreux parents d'élèves, la commune a décidé de modifier les horaires de garderie du soir : 16h30 à 18h30 à partir de la rentrée de septembre (au lieu de 16h30 à 18h00).



Personnel communal

Suite au retour de la semaine scolaire à 4 jours, les temps d'activités périscolaires (TAP) sont supprimés.

Nous tenons à remercier chaleureusement, Mmes Adèle COSTER, Isabelle DARGUENCE, Béatrice FONTAINE et Laurence GRANGER, agents d'animation TAP, pour leur implication et dévouement auprès des enfants durant l'année 2016/2017. Les enfants ont vraiment eu beaucoup de joie à travailler avec vous. Merci !

Depuis la rentrée de septembre, nous avons le plaisir d'accueillir Nadine VIGUET-CARRIN qui assure la garderie du soir de 16h30 à 18h30. Nous lui souhaitons la bienvenue.





Octobre Rose

Octobre Rose, c'est le mois de sensibilisation et de mobilisation pour le dépistage du cancer du sein !

Le comité Français de dépistage du cancer du sein sollicite depuis 15 ans les municipalités afin de relayer le message de prévention par une action spécifique. Le but est de rappeler aux femmes que le dépistage précoce du cancer du sein par la mammographie est actuellement le moyen le plus efficace pour gagner la bataille contre cette maladie qui touche une femme sur huit, afin de les convaincre de se faire dépister...

Le cancer du sein en quelques chiffres :

- 1^{ère} cause de mortalité chez la femme
- 9 cas sur 10 sont guéris
- 48700 nouveaux cas chaque année
- 1 femme sur 8 sera touchée au cours de sa vie !

Comme chaque année, la commune de MONTAGNY-les-LANCHES a adhéré au projet et relayé l'importance « clé » de la prévention dans cette maladie.

5 grands tee-shirts roses mentionnant chacun un message de prévention spécifique ont été suspendus à la clôture du terrain multisports.

Nous remercions tout particulièrement FRANCE SÉRIGRAPHIE qui a souhaité contribuer à cette campagne de prévention en offrant le travail de sérigraphie à la commune.

L'éclairage nocturne de couleur rose de l'église St Maurice durant le mois d'octobre complète la participation et l'implication de la commune dans cette campagne.

Illuminations

Un petit coup de « jeune » pour les illuminations de Noël !

D'ici les trois prochaines années, nous aurons renouvelé toutes les illuminations du village ! De nouvelles décorations au design beaucoup plus actuel, avec des ampoules led beaucoup moins gourmandes en énergie remplaceront les anciennes décorations devenues désuètes !

Cette année, le chef lieu et Avulliens bénéficieront de ce changement ...

VIE COMMUNALE

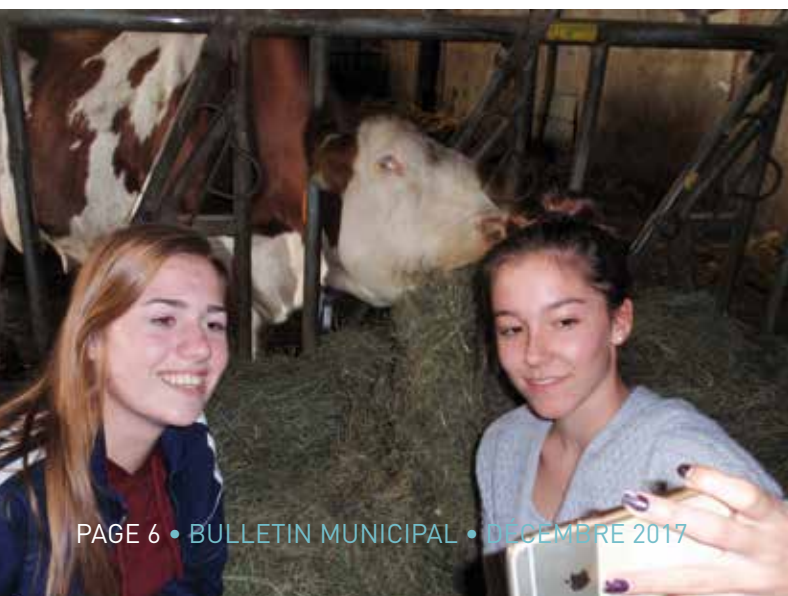


MONTAGNY (69) dans notre village

Six ados de Montagny (Rhône) et leurs accompagnateurs ont profité de leur séjour de vacances en Haute-Savoie pour découvrir notre village de Montagny-les-Lanches.

Accueillis à la mairie par Mme le Maire Monique PIMONOW et Pauline MENETREY (maire du conseil municipal des enfants), ils ont été ravis de visiter deux fermes en écoutant les explications relatives aux animaux rencontrés.

Au terme d'une partie de foot endiablée avec des enfants de notre commune dans le terrain multisports, un goûter permettait de clore cette belle journée ensoleillée, d'échanges, de rires et de « selfies ».



TRAVAUX DANS LA COMMUNE



Vidéo protection

Suite à de multiples dégradations sur la place du village, aire de jeux pour les petits, toilettes publiques, terrain multisports, la municipalité a décidé d'installer des caméras de vidéo protection. Celles-ci ont été placées dans le respect de la réglementation et de la vie privée.

Bilan du chauffage de l'école

Avec l'agrandissement de l'école, le changement de la chaudière s'est avéré indispensable.

Le choix du conseil municipal s'est porté sur une chaudière à bois déchiqueté (plaquettes), une solution paraissant plus économique et plus respectueuse de l'environnement.

Devis chaudière fioul :17.530 € TTC,
aucune subvention possible.

Achat chaudière bois :49.910 € TTC

Coût net :29.776 € TTC
(après subvention Région, Département)

Au terme de la 1^{ère} année d'utilisation (mise en service en août 2016)

Consommations antérieures (fioul) :

2014 :	13 102 €
2015 :	7.687 €

(juillet 2015 à juillet 2016)

Consommation nouvelle chaudière (bois) : 4. 857 €
(août 2016 à août 2017)

Il est à noter que la surface a été quasiment multipliée par deux.

Le coût de la consommation du chauffage au bois est inférieur à celui du fioul, pour une surface nettement supérieure.

C'est une bonne opération, tant sur le plan financier qu'environnemental.



Travaux école

Les travaux de l'école se sont achevés cet été par l'habillage du plafond du préau et le marquage au sol de la cour de l'école.

Les enfants peuvent profiter de plusieurs jeux (marelle, escargot, quadrillage), d'un circuit d'apprentissage au code de la route et d'une mini piste d'athlétisme.

Les écoliers apprécient pleinement ce nouvel aménagement.



TRAVAUX DANS LA COMMUNE



Aménagement sécurisé du carrefour d'Avulliens

Après l'achat de la maison du carrefour d'Avulliens au 1^{er} semestre, sa destruction et les travaux de l'aménagement du carrefour ont commencé courant septembre.

Le début des travaux était lié à la livraison des 5 conteneurs de tri sélectif.

Ceux-ci livrés et enterrés, le terrassement a été effectué.

Les places de stationnement et l'arrêt de bus aux normes PMR (Personne à Mobilité Réduite) ont été implantés.

Une fois l'enrobé mis en place, l'abri de bus fabriqué par les jeunes Compagnons du Tour de France a été installé (voir dossier).

Ces conteneurs enterrés permettront de diminuer les nuisances sonores pour les riverains. **Nous souhaitons que les dépôts sauvages disparaissent sur ce nouveau site.**

L'emplacement de l'arrêt de bus sera plus sécurisé pour les utilisateurs des transports scolaires, du réseau SIBRA et assurera une meilleure visibilité pour les automobilistes.

Les dépenses s'élèvent à :

• Acquisition et démolition de la maison :	144 000 € TTC
• Travaux :	107 610 € TTC
• Maîtrise d'œuvre :	6 626 € TTC
• Abri bus :	7 000 € TTC

Les subventions s'élèvent à :

• Département :	51 470 €
• Grand Annecy :	18 407 €
• Produits amendes de police :	10 675 €

Coût final à la charge de la commune : 184 684 €.



Le Centre de Formation des Compagnons du Tour de France de Annecy Seynod

Association loi 1901 créée en 1992.



Précédemment installé à Annecy, route du périmètre pour l'hébergement et à Meythet pour la formation, l'ensemble des activités est regroupé à Seynod depuis 2014.

Le site accueille des jeunes qui font leur Tour de France, (environ 40 tous les ans), qui travaillent dans des entreprises locales et poursuivent leur cursus de formation en cours du soir.

Il accueille également des apprentis, des stagiaires, des demandeurs d'emploi et des personnes en reconversion, (environ 350 personnes par an) qui préparent un diplôme en alternance, mais également une centaine de salariés d'entreprises ou artisans qui viennent se perfectionner dans leur métier.

Le centre dispense des formations en couverture, zinguerie, charpente, construction bois, menuiserie, maçonnerie et peinture, permettant de préparer des CAP, mentions complémentaires ou Brevets Professionnels.

La majorité des apprenants sont en alternance et le principe des chantiers d'application reste exceptionnel.

On désigne par « Tour de France » le parcours qui va permettre à un jeune professionnel de devenir Compagnon.

Un diplôme de base en poche, le jeune « itinérant » va voyager pendant plusieurs années d'étape en étape sur le réseau des sièges





de la Fédération compagnonnique, au rythme d'une à deux villes par an, en tant que salarié. Ce voyage permet la découverte des techniques, des matériaux, des méthodes et des moyens de travail, différents d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre. Le voyage constitue, au-delà de la rencontre des techniques et des expériences, un parcours de la vie au cours duquel l'homme se construit grâce aux épreuves à surmonter et aux étapes à franchir.

Parfaire sa formation sur le tour de France c'est :

- approfondir son métier jusqu'à le maîtriser dans les moindres détails,
- apprivoiser la matière,
- intégrer les gestes, les tours de mains ancestraux et les techniques de pointe,
- élargir ses facultés intellectuelles,
- pratiquer l'esprit de solidarité,
- apprendre à transmettre son savoir.

Le projet de Montagny-les-Lanches a retenu l'attention de l'équipe pédagogique car il répond aux critères de plusieurs épreuves de l'examen du brevet professionnel : conception, devis, planification, fabrication et levage de l'ouvrage.

De plus le planning de réalisation coïncidait avec le planning de formation, ce qui n'est pas toujours le cas.

Accompagnés par leurs formateurs Maxime, Rémi et Julien en charpente, Alexandre et Romain en couverture-zinguerie et Jean-Paul pour la peinture, ce sont trois groupes de jeunes qui ont travaillé sur le projet.

Les élèves de 2^{ème} année de Brevet Professionnel charpente ont proposé 5 projets différents qu'ils ont présentés aux membres du conseil municipal ; un bon entraînement pour leur future épreuve orale !

Au centre de formation, ils ont taillé et levé une partie de l'abri bus, le levage et la pose ont été achevés sur le site.

Les 2^{ème} année de Brevet Professionnel couverture ont conçu et réalisé la pose des ardoises, la zinguerie (chenaux, descentes et bandes de rives) dont une partie a été préparée au CFA (Centre de Formation des Apprentis) puis finalisée sur le chantier.



La commune remercie Maurice LENTZ, 1^{er} adjoint, qui a offert les ardoises.

Pour ces deux sections, travailler sur ce projet leur a permis d'appréhender les notions de :

- Gestion globale d'un projet
- Relation client
- Organisation et gestion du temps, respect des plannings
- Intégration de la sécurité sur le chantier, et notamment le travail en hauteur avec des échafaudages.

Notions qu'ils mettent en pratique au quotidien sur les chantiers de leurs entreprises, mais avec moins d'autonomie dans les prises de décisions.

AVANT



APRÈS



“ MERCI à tous ! ”

Naissances

Félicitations aux parents
et bienvenue aux bébés.

- **BALTHAZARD Jade**, née le 13 septembre 2017
Au foyer de M. BALTHAZARD Jean-Christophe
et Mme LECERF Camille
- **BEAUQUIS Melody**, née le 31 mai 2017
Au foyer de M. et Mme BEAUQUIS Grégory
- **BEAUQUIS Lina**, née le 31 mai 2017
Au foyer de M. et Mme BEAUQUIS Grégory
- **BOUTIN Malone**, né le 19 octobre 2017
Au foyer de M. BOUTIN Jérôme
et Mme DUMORTIER Amandine
- **BRIFFOD Léonis**, né le 16 août 2017
Au foyer de M. BRIFFOD Guillaume
et Mme TEISSEDE Eloïse
- **DARGUENCE Annabelle**, née le 22 novembre 2017
Au foyer de M. et Mme DARGUENCE
Christopher
- **LOFFICIAL Lylou**, née 21 juin 2017
Au foyer de M. et Mme LOFFICIAL Philippe
- **HINSINGER Yarol**, né le 12 mai 2017
Au foyer de M. HINSINGER Jean-Baptiste
et Mme LANDRON Lucie
- **RENAND Louisa**, née le 3 novembre 2017
Au foyer de M. et Mme RENAND Sylvain

Mariages

Tous nos vœux de
bonheur aux époux.

- **DENARIE David** et **SERRATRICE Christelle**, le 6 mai 2017
- **METRAL Jean-François** et **VALLET Véronique**, 8 juillet 2017
- **NAVAS Samuel** et **MIFFON Aurélie**, le 21 juillet 2017
- **VIRET Jean-Baptiste** et **THIERRY Violaine**, le 30 janvier 2017

Décès

Nous renouvelons nos sincères
condoléances aux familles.

- **COSTER Hortense**, 86 ans, décédée le 25 septembre 2017 - 29 route de Letraz
- **GUILLERMAIN Camille**, 81 ans, décédé le 7 Décembre 2017 - 152 route des Godés
- **REVIL Bernard**, 63 ans, décédé le 16 octobre 2017 - Vieugy

Nouveau à Montagny-les-Lanches

Bienvenue dans notre commune.



aep
Solutions Patrimoniales

Cabinet AE Patrimoine
(conseils en solutions patrimoniales)

Contact
Mail
Site internet
Adresse

Tel 06 31 800 398
eabisset@aep-patrimoine.fr
www.aep-patrimoine.fr
4 chemin de Perrière
74600 Montagny-les-Lanches





info-pacs

Tout savoir sur le PACS

PACS

Depuis le 1^{er} novembre 2017, les couples qui souhaitent se pacser peuvent s'adresser à la Mairie de leur résidence commune, soit chez un notaire ou un avocat.

Le Pacte Civil de Solidarité (Pacs) est un contrat. Il est conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Le Pacs est conclu par une convention-type établie devant l'officier d'état civil. Lorsque les partenaires souhaitent établir une convention personnalisée, celle-ci doit être faite auprès d'un notaire.

Pour la déclaration conjointe d'enregistrement du Pacs, les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble à l'officier d'état civil de la mairie où ils déposent leur Pacs, munis des documents originaux et de leur pièce d'identité en cours de validité.

- **Convention de Pacs** (*Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726*02*) ;
- **Déclaration conjointe** d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (*formulaire cerfa n° 15725*02*) ;
- **Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation)** de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger ;
- **Pièce d'identité** en cours de validité (carte d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique (original + 1 photocopie).
- Pour les personnes divorcées, fournir également le **livret de famille** correspondant à l'ancienne ou aux anciennes union(s) avec mention du divorce (original + 1 photocopie).

Dès réception des pièces, une date de rendez-vous est fixée pour la signature de la convention et son enregistrement. Après avoir enregistré le Pacs, l'officier d'état civil ne garde pas de copie de la convention. Elle est restituée aux partenaires qui doivent la conserver précieusement.

Le Pacs figure en mention marginale sur l'acte de naissance des partenaires.

La preuve de l'enregistrement peut être faite par les partenaires :

- au moyen du visa figurant sur leur convention de Pacs,
- et, 3 jours plus tard, par la production d'un extrait d'acte de naissance,
- ou, pour le partenaire étranger né à l'étranger, par le document établi par service central d'état civil du ministère des affaires étrangères.

Le Pacs produit ses effets entre les partenaires à la date de son enregistrement.

Pour toutes informations complémentaires, s'adresser au secrétariat de Mairie.



**DÈS MAINTENANT
DANS MON DÉPARTEMENT**

la carte d'identité à portée de clic !



• Je peux faire ma pré-demande en ligne
• Je gagne du temps
• Je m'adresse à l'une des mairies à ma disposition*
• Mon titre est plus sûr

* Liste des mairies équipées du nouveau dispositif disponible sur le site de ma préfecture.

MES DÉMARCHES
à portée de clic !

Ma demande de carte d'identité se simplifie

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone
- Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état civil et mon adresse
- Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué
- Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de la préfecture). Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente

Par exemple : Mairie de Seynod dépôt des dossiers sur RDV (04 50 33 45 00)

Horaires d'ouverture :

Lundi 13h30-17h00

Mardi 9h00-12h00 et 13h30-17h00

Mercredi, jeudi, vendredi :

8h30-12h00 et 13h30- 17h00

Samedi : 9 h 00-12h00

- Je rassemble les pièces justificatives
- Je me présente au guichet de la mairie choisie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

Pour toute information :

www.demarches.interieur.gouv.fr

la carte grise à portée de clic !

DU NOUVEAU
pour mes démarches



Mes démarches à portée de clic «Carte grise» ... «Permis de conduire» !

Depuis le 6 novembre 2017 :

- **L'accueil guichet est définitivement supprimé sur tout le territoire français.**
- Les dossiers papiers envoyés par voie postale seront renvoyés à l'expéditeur avec une notice expliquant la démarche en ligne.

Les télé-procédures* sont disponibles sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : www.ants.gouv.fr, et permettent de gagner du temps en réalisant ces démarches administratives courantes en quelques clics.

Plus besoin de se déplacer, une simple connexion Internet suffit pour réaliser cette procédure en ligne. Les personnes ne disposant pas d'Internet

peuvent solliciter l'aide d'un médiateur dans les points numériques situés en préfecture et en sous-préfectures. Enfin, il est également possible de s'adresser à un professionnel de l'automobile habilité pour procéder à l'enregistrement des demandes d'immatriculation (service payant).

* *Télé-procédures disponibles : demande de permis de conduire, déclaration de cession de véhicule, changement de titulaire suite à l'acquisition d'un véhicule d'occasion, changement d'adresse de la carte grise, demande de duplicata en cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte grise.*

Plus d'informations :

<http://www.haute-savoie.gouv.fr/Actualites/Actualites-2017/Teleprocedures-numeriques-pour-les-cartes-grises-et-les-permis-de-conduire>



Crit 'AIR

Le Grand Annecy a instauré la vignette Crit'Air dès ce mois de décembre

Le préfet l'a confirmé, en précisant que cette mise en place ne donnera toutefois pas lieu à un arrêté préfectoral tant que le dispositif n'est qu'incitatif.

Activée au niveau d'alerte 2

Dans un premier temps, la vignette s'appliquera uniquement en zone 30 et aura une vocation pédagogique. Pas de verbalisation. Le Grand Annecy laissera aux propriétaires de véhicules le temps de se procurer le certificat.

La décision d'instaurer la vignette relève des communautés de communes, à qui elle permettra la mise en place d'une circulation différenciée en fonction des alertes. Précisons que l'arrêté-cadre la rend d'ores et déjà obligatoire pour les poids lourds et interdit la circulation, lors de ces alertes 2, des camions Euro 0 à 3 étiquetés Crit'Air 5 (les plus anciens). Soit, selon le préfet, « 40 % des camions en circulation ».

Les automobilistes sont incités à commander leur certificat sur le site national www.certificat-air.gouv.fr, pour 4,18 euros.

Le classement va de zéro (voitures électriques) à 5. Crit'Air 2 est l'étiquetage le plus fréquent chez les 48 000 voitures haut-savoyardes déjà équipées d'une vignette (52 %).

Article du DAUPHINE 17/10/17

Le certificat qualité de l'air (pastille ou vignette Crit'Air) permet de faciliter l'identification des véhicules les moins polluants par une pastille de couleur apposée sur le pare-brise. Depuis le 1er juillet 2016, le certificat est disponible pour l'ensemble des véhicules. Désormais obligatoire à

Paris, il permet aux véhicules les moins polluants de pouvoir circuler dans les agglomérations où ont été instaurées des restrictions de circulation pour lutter contre la pollution.

Tous les véhicules professionnels (voitures particulières, 2-roues, 3-roues, quadricycles, poids-lourds, autobus, autocars notamment) peuvent ainsi être identifiés par une pastille de couleur, correspondant à chaque catégorie de véhicule, ce qui autorise les utilisateurs des véhicules les moins polluants à circuler dans les zones de circulation restreinte (ZRC) instaurées par certaines municipalités pendant un pic de pollution par exemple.

La pastille doit être apposée à l'intérieur du véhicule, recto tourné vers l'extérieur sur la partie inférieure droite du pare-brise, de manière à être visible par les agents de contrôle.

La classification se fait en fonction de la motorisation et de la date de la 1^{re} immatriculation du véhicule (norme Euro).





Point tri Grand Annecy

Montagny-les-Lanches : mise en service d'un point tri au lieu-dit « Avulliens » plus esthétique, plus propre

Le point tri au lieu-dit « Avulliens » a été déplacé par le Grand Annecy à l'occasion des travaux d'aménagement du carrefour réalisés par la commune. Les colonnes de tri ont été remplacées par des conteneurs enterrés : un équipement plus esthétique, plus propre pour collecter les déchets ménagers recyclables.

Point d'apport volontaire situé au carrefour du lieu dit « Avulliens », ce nouveau point recyclage est équipé de 5 conteneurs enterrés :

- **3 conteneurs jaunes** : emballages ménagers recyclables (bouteilles en plastique, boîtes de conserve, bidons de sirop, canettes, cartonnets, briques alimentaires)
- **1 conteneur bleu** : tous les papiers
- **1 conteneur vert** : pots et bouteilles en verre

Ces conteneurs ont été fournis par le Grand Annecy et les travaux de génie-civil pris en charge par la municipalité dans le cadre de la modification du carrefour.

Pour le bon fonctionnement des conteneurs enterrés, adoptons les bons réflexes :

- Jetons nos emballages recyclables vides et en vrac dans les conteneurs jaunes.
- **Pas de dépôt au pied des conteneurs.** En cas de débordement, merci de vous rendre sur un autre point d'apport volontaire et de prévenir le Grand Annecy qui interviendra rapidement.
- **Pas de stationnement devant les conteneurs,** hors arrêt minute pour le dépôt des déchets. Sinon la collecte ne peut se faire !

Vous êtes le premier maillon de la chaîne du recyclage.

Merci pour votre geste de tri !

Ensemble, trions plus et jetons moins !

CONTACT

Direction de la Valorisation des déchets
46 avenue des Îles - 74000 Annecy
Tél. : 04 50 33 02 12
valorisationdechets@grandannecy.fr
8h30/12h - 13h30/17h

Nouvelle rentrée scolaire 2017

Après une belle journée d'inauguration de l'extension de notre école en juin dernier, cette rentrée scolaire 2017 s'est déroulée au mieux : des locaux neufs, équipés des dernières technologies !

Les rythmes scolaires ont obtenu une dérogation pour revenir à la semaine des 4 jours, avec suppression du mercredi matin de classe, mais également des TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Notre école primaire accueille donc 58 élèves répartis en 3 classes :

- 20 élèves de la Petite à la Grande section de Maternelle d'Emilie GASSE, et Armelle GRANCHAMP (ATSEM)

- 23 élèves de CP-CE1-CE2 de Cécile CARETTA (Directrice) et Marie AUDRAS
- 15 élèves de CM1-CM2 de Pierre BOTALLA et Emérence TOSSERI

Cette année encore, nos élèves bénéficieront d'activités pédagogiques, sportives et culturelles telles que le patin à glace, la natation, le ski de fond, le nautisme, « Ecole et cinéma », spectacles avec Bonlieu scène nationale...mais aussi une classe de mer de 8 jours à Taussat en Gironde.

Mme La Directrice

La ferme mobile

Dans le cadre des TAP le mardi 4 juillet 2017 après midi, pour clôturer une année scolaire bien remplie, l'ensemble des élèves de l'école a eu le plaisir d'accueillir la « Fermobile de Cécile ».

Brosser le poney, porter les lapins, jouer avec les chiens, promener les chèvres et coiffer les cochons d'Inde, autant d'activités qui ont passionné les plus petits comme les plus grands.

Cette mini ferme est constituée d'animaux adaptés, dressés et habitués aux enfants ; elle circule d'école en école avec comme but pédagogique de créer un lien de confiance avec les animaux.



Spectacle de Noël : Le Noël enchanté du Yétou

Traditionnellement, le spectacle de Noël offert par la municipalité a réuni tous les enfants de l'école le mardi 12 décembre.

Cette année, «Le Noël enchanté du Yétou » plein de poésie et de magie a émerveillé les enfants, les enseignants et les membres du club Soleil d'automne.

Que de bonheur dans les yeux de chacun, heureux de partager cette magie de Noël, avec Cyprien le lutin.

Chaque enfant a eu la joie de repartir avec 1 CD offert par la commune.



L'A.C.L.M

L'Association Culture et Loisirs de Montagny-les-Lanches (ACLM), une équipe de bénévoles qui assure la gestion, l'entretien de la salle des fêtes et des animations pour tous tout au long de l'année.

Tél : 06 11 89 31 96

Retrouvez le calendrier des animations sur le site de la commune, rubrique ASSOCIATIONS

Le 6 septembre, 2 enregistrements du JEU DES 1000 EUROS de FRANCE INTER se sont déroulés dans notre village, dans une salle des fêtes comble.

La soirée choucroute du 14 Octobre appréciée de tous les participants, tant pour le repas de qualité que pour l'ambiance musicale chaleureuse de MIRAGE.

Vous voulez bouger, les 2 cours de gymnastique et les cours de Salsa et Danse Orientale se déroulent dans la bonne humeur avec Sandrine et Sandra !!!

La sculpture sur bois, l'aquarelle, la vannerie, c'est le jeudi soir dans une ambiance conviviale avec des passionnés.

La marche de Noël, un repas au clair de lune, une animation nouvelle...

Assemblée Générale de l'ACLM, vendredi 12 Janvier 2018. Prenez date et rejoignez cette assemblée avec vos idées d'animation. Verre de l'amitié et tirage des rois.



ASSOCIATIONS

Le Préau

La rentrée de septembre a vu un renouvellement de certains membres du « Préau », l'association des parents d'élèves de l'école de notre village. C'est ainsi qu'après le départ de quatre personnes, cinq nouveaux arrivants ont permis de prendre la relève, merci à eux !

De nombreuses manifestations ont été organisées tout au long de cette année 2017 : tombola de la galette des rois, ventes de pizzas et lasagnes, pique-nique de rentrée, location de skis,... Les grands événements de cette année étant sans conteste la fête de l'école et le loto.

La fin de l'année scolaire a été dignement fêtée le dimanche 11 juin sous un soleil radieux. La représentation du spectacle, préparé par les enfants et l'équipe pédagogique, a été suivie d'un repas-barbecue. Cette année, de nombreux jeux en bois (pour petits et grands) avaient été installés par la compagnie de l'Eau d'Hoons (Saint-Jorioz). Etant donné la chaleur, ils n'ont pas eu le succès escompté. Toutefois châteaux gonflables, lâcher de ballons, pêche à la ligne et glaces ont été très appréciés.

Le dimanche 19 novembre, soleil, maillots de bain et palmiers se sont invités à la salle des fêtes pour un super loto sur le thème de la plage ! Après un repas diots / polenta fait maison et préparé « au chaudron », le jeu a pu débuter dans une chaude ambiance et a permis aux plus chanceux de repartir



avec de nombreux lots (VTT, ballade/croisière en bateau, ...). Merci à toutes les entreprises qui nous ont offert des lots.

Ces différentes manifestations permettent de récolter de l'argent pour l'école et de financer les sorties et activités des enfants (natation, patin à glace, ski de fond, voile, culture et cinéma,...).

Le Préau contribue également aux événements plus ponctuels, comme cette année lors du projet théâtre qui s'est achevé par une belle représentation le vendredi 24 mars ! L'année 2018, quant à elle, sera marquée par le départ en classe de découverte des CP/CE1/CE2 pendant une semaine. Comme leurs aînés il y a 3 ans, ils auront la chance de visiter le bassin d'Arcachon à la fin du mois de mai.

Toute l'équipe du Préau remercie chaleureusement les parents et l'équipe pédagogique pour leur investissement et leur contribution à la vie de l'association, tout ceci au bénéfice des enfants.



■ Accueil secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie vous accueille

le mardi de 14 h 30 à 18 h 00

le vendredi de 14 h 30 à 16 h 30

et sur rendez-vous les lundi, mardi matin, jeudi, vendredi matin.

Madame le Maire reçoit sans rendez-vous le mardi et le vendredi (aux heures d'ouverture de la mairie).

Elle reçoit sur rendez vous le lundi et le mercredi. Tél. mairie : 04.50.46.71.27

En raison des congés de fin d'année, le secrétariat de mairie sera fermé du mardi 26 décembre 2017 au mardi 02 janvier 2018 (inclus).

Permanence électorale le samedi 30 décembre 2017 de 9h30 à 11h30.

En cas d'ultime urgence, joindre Mme le Maire au 06.74.23.69.29 ou le 1er adjoint au 06.86.24.20.50.

■ Nouveaux habitants

Vous arrivez à Montagny-les-Lanches.

L'équipe municipale vous souhaite la bienvenue et vous invite à vous présenter en mairie.

Elle vous remercie d'inscrire lisiblement vos noms et prénoms sur vos boîtes aux lettres et d'apposer votre numéro d'habitation au bord de la voie publique.

Pour faciliter la distribution du courrier, merci d'inscrire également sur votre boîte aux lettres le nom des personnes résidant momentanément chez vous.

■ Lutte contre le bruit

Un ARRETE PREFECTORAL N° 324-Ddass/2007 du 26 Juillet 2007 nous impose certaines règles :

Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuses à gazon, débroussailleuses, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, etc... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h à 20 h (12 h - 14 h à éviter)
- le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h
- le dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h (fortement déconseillé)

■ Grand Annecy

INFORMATIONS DIVERSES

46 avenue des Iles – BP 90270 - 74007 ANNECY

Cedex – télécopie : 04.50.45.86.37

Email.....agglo@grandannecy.fr

Internet.....www.grandannecy.fr

Standard.....04.50.63.48.48

Aménagement du territoire.....04.50.63.48.74

Développement économique.....04.50.63.49.05

Office de Tourisme.....04.50.45.00.33

Mobilité (transports scolaires).....04.50.63.49.77

SIBRA.....04.50.10.04.04

Personnes âgées.....04.50.63.48.00

Collecte des déchets ménagers.....04.50.33.02.12

Eau potable.....04.50.33.89.30

EN CAS DE PROBLÈME

Urgence EAU

Urgences 24h/24.....04.50.33.89.89

Urgence ASSAINISSEMENT

Du lundi au vendredi de 8h à 12h

et de 13h30 à 17h30.....04.50.66.78.55

En dehors des heures ouvrables.....04.50.33.89.89

Pour écrire :

GRAND ANNECY Agglomération

Service Intercommunal de l'Eau – 46 avenue des Iles

BP 90270 – 74007 ANNECY Cedex

Collecte, demande de conteneurs.....04.50.33.02.12

Les bacs des ordures ménagères doivent être déposés en bordure de voie publique, **poignée côté route**, au plus tard à 12h00 le jour de la collecte et rentrés au plus tard le soir de la collecte.

Rappel :

Comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises lors de nos précédentes parutions, les emplacements de conteneurs sont **exclusivement réservés au tri sélectif**.

Vous êtes priés d'apporter vos déchets et encombrants à la déchetterie située à CHAVANOD.

▼ Article Dauphiné Libéré du 09/08/2017

MONTAGNY-LES-LANCHES | Un partenariat signé pour six ans avec l'association communale de chasse

Quand les chasseurs se muent en paysagistes



L'INFO EN +
UN ACCORD NATIONAL
Le type de convention agraire à Montagny s'inscrit dans un accord général entre RTE et la Fédération nationale des chasseurs visant à développer une dynamique de maintien de corridors écologiques avec les lignes électriques et à diversifier les habitats pour la faune et la flore.

TROIS ACCORDS SIGNÉS EN HAUTE-SAÛVE
La Fédération départementale des chasseurs a déjà signé trois conventions avec RTE : à Saint-Jean-de-Thoulenc (JAC/AMM), à Valeyrie et Montagny-les-Lanches.

LE CHIFFRE
8000 En mètres carrés, c'est le surface de terrain offert sous la ligne haute tension que les chasseurs se sont engagés à entretenir pendant la durée de la convention (6 ans). La qualité des travaux réalisés doit être vérifiée régulièrement et sanctionnée le cas échéant par RTE.

Après avoir discuté les années précédentes en préliminaire, les chasseurs ont ainsi réussi en place le terrain, et ainsi des plantes médicinales et du matériel, rassemblant le site en matière agricole pour la faune et la flore, pour le plus grand plaisir des agriculteurs de la commune, reste de voir les autres étapes de ce projet de partenariat.

« Une ligne électrique à 220 000 volts, ce n'est pas beau et on s'en passe vite, à commencer en matière agricole. Plus tard, nous de Montagny-Main et on peut transformer un dé-

« Nous avons très rapidement qui transmettent à plusieurs fois la vitesse de la lumière et des personnes sont intéressées » a souligné André Magnier (F), à l'occasion de la signature d'un partenariat avec RTE (F), devant une trentaine de personnes réunies sous la D-1000 à l'agreste.

« Nous avons très rapidement qui transmettent à plusieurs fois la vitesse de la lumière et des personnes sont intéressées » a souligné André Magnier (F), à l'occasion de la signature d'un partenariat avec RTE (F), devant une trentaine de personnes réunies sous la D-1000 à l'agreste.

« Nous avons très rapidement qui transmettent à plusieurs fois la vitesse de la lumière et des personnes sont intéressées » a souligné André Magnier (F), à l'occasion de la signature d'un partenariat avec RTE (F), devant une trentaine de personnes réunies sous la D-1000 à l'agreste.

« Nous avons très rapidement qui transmettent à plusieurs fois la vitesse de la lumière et des personnes sont intéressées » a souligné André Magnier (F), à l'occasion de la signature d'un partenariat avec RTE (F), devant une trentaine de personnes réunies sous la D-1000 à l'agreste.

▼ Article Dauphiné Libéré du 09/09/2017

MONTAGNY-LES-LANCHES |

Forte affluence au Jeu des 1 000 Euros



Mercredi soir, plus de 250 personnes se sont rassemblées à la salle des fêtes pour assister à deux événements de la commune. Le premier, quotidien de France Inter "Le Jeu des 1000 Euros".

« Nous remercions Nicolas Stoufflet et Yann Pailliet d'avoir accepté notre invitation. Nous sommes très ravis de leur présence et de leur accueil. »

« Nous remercions Nicolas Stoufflet et Yann Pailliet d'avoir accepté notre invitation. Nous sommes très ravis de leur présence et de leur accueil. »

« Nous remercions Nicolas Stoufflet et Yann Pailliet d'avoir accepté notre invitation. Nous sommes très ravis de leur présence et de leur accueil. »

« Nous remercions Nicolas Stoufflet et Yann Pailliet d'avoir accepté notre invitation. Nous sommes très ravis de leur présence et de leur accueil. »

▼ Article Dauphiné Libéré du 06/09/2017

MONTAGNY-LES-LANCHES |

Quatre jours d'école pour les 56 élèves



C'est dans des locaux flambant neufs, inaugurés en juin, que 56 enfants ont effectué leur rentrée lundi matin. Un effectif stable par rapport à l'an dernier, mais qui pourrait augmenter en cours d'année suite à la livraison d'un programme de 25 logements au chef-lieu.

Les élèves, répartis en trois classes, retrouveront un rythme de quatre jours par semaine, avec la suppression des activités périscolaires. Une décision prise début juillet par la municipalité après consultation des parents et qui faisait suite à de grosses difficultés à recruter du personnel disponible et capable de travailler auprès d'enfants.

« Nous remercions Nicolas Stoufflet et Yann Pailliet d'avoir accepté notre invitation. Nous sommes très ravis de leur présence et de leur accueil. »

▼ Article Dauphiné Libéré

MONTAGNY-LES-LANCHES |

Quand l'art se déplace au Pré Ombragé, on réfléchit à la question du végétal



Le lieu ne pouvait pas être mieux choisi. À l'occasion de son marché de Noël, le Pré Ombragé a accueilli une exposition de peintures et de sculptures réalisées par les membres de l'ESAA.

« Nous remercions Nicolas Stoufflet et Yann Pailliet d'avoir accepté notre invitation. Nous sommes très ravis de leur présence et de leur accueil. »

▼ Article Dauphiné Libéré du 19/10/2017

Deux dealers condamnés à 18 mois de prison



MONTAGNY-LES-LANCHES

Dimanche 8 octobre, en milieu d'après-midi, faisant suite aux inquiétudes et à la vigilance des habitants de Montagny-les-Lanches - lesquels avaient constaté des allées et venues incessantes de véhicules depuis une dizaine de jours et soupçonnaient des activités occultes à proximité d'un petit bois - un dispositif de surveillance et de contrôle de la circulation routière a été mis en place par la brigade autonome d'Ancey-Seynod. Une initiative payante via que ce jour-là, vers 17 h 45, un ballet de véhicules est constaté à l'endroit désigné par les riverains.

Interception à Avulliens

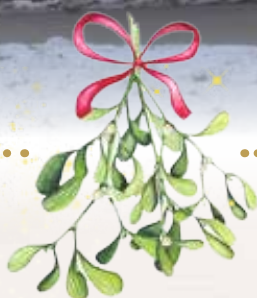
En effet, deux véhicules débarquent des passagers avant de faire demi-tour et de repartir quelques instants plus tard. Ils sont interceptés au point de contrôle mis en place au hameau d'Avulliens. Les conducteurs et passagers présentent des signes laissant présager qu'ils ont fait usage de produits stupéfiants.

100 euros pour 5 grammes d'héroïne... et ristourne pour les femmes

Questionnés à ce sujet, ils avouent rapidement avoir acheté quelques instants auparavant divers produits (héroïne et cocaïne) à deux individus qui animent un point de vente. Le sachet de 5 grammes d'héroïne se négocie aux alentours de 100 euros avec ristourne pour les femmes. Une vingtaine de grammes d'héroïne et un peu de cocaïne sont alors saisis par les forces de l'ordre. Les acheteurs sont invités à se rendre au bureau de la brigade pour y être entendus. Dans la continuité, et avec le renfort de militaires du Peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (Psig) d'Ancey, une opération est initiée en vue d'interpellier les dealers. Deux individus présents sur le point de vente, tentant de s'enfuir à travers bois, sont interpellés par les gendarmes. Une dizaine de grammes d'héroïne et 2 grammes de cocaïne sont saisis.

Les peines

Le 10 octobre 2017, à l'issue de leur garde à vue, les deux individus, ressortissants des pays de l'Est en situation irrégulière sur le territoire national, ont été défilés devant le parquet d'Ancey, puis jugés et condamnés, chacun en comparution intermédiaire, à 18 mois de prison ferme et interdiction définitive du territoire, avec mandat de dépôt à l'issue de l'audience. Ils ont été conduits à la maison d'arrêt de Bonneville. Les consommateurs, quant à eux, seront convoqués ultérieurement pour s'expliquer devant la justice.



La commission Information

—
Communication

*vous souhaite une
bonne et heureuse
année 2018*



L'Echo des Lanches

MAIRIE

1 place de la mairie - 74600 MONTAGNY-LES-LANCHES

Tél. **04.50.46.71.27** - Fax. **04.50.46.68.89**

email : **mairie74.montagnyleslanches@orange.fr**

Site : **www.montagny-les-lanches.fr**